



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14 mars 2018

Le groupe de travail sur les taux sans risque pour l'euro recommande une méthode de transition de l'Eonia vers l'€STR ainsi qu'une méthodologie d'élaboration de la structure par terme prospective des taux fondée sur l'€STR

- Le groupe de travail du secteur privé recommande de modifier la méthodologie de calcul de l'Eonia pour qu'il devienne l'€STR majoré d'un écart de taux fixe jusque fin 2021 afin de faciliter la transition de l'Eonia vers l'€STR
- Le groupe de travail recommande également une méthodologie fondée sur des cotations du marché des OIS pour le calcul d'une structure par terme prospective fondée sur l'€STR qui pourrait être utilisée comme solution de repli pour les contrats référencés sur l'Euribor
- Le groupe de travail va désormais se concentrer sur l'adoption de l'€STR et sur l'analyse plus approfondie des solutions de repli pour l'Euribor

Aujourd'hui, le groupe de travail du secteur privé sur les taux sans risque pour l'euro a approuvé des [recommandations](#) destinées aux intervenants de marché concernant la transition du taux moyen pondéré au jour le jour de l'euro (Eonia) vers le taux à court terme en euros (€STR) et le calcul d'une structure par terme fondée sur l'€STR.

Le groupe de travail recommande notamment que les intervenants de marché remplacent progressivement l'Eonia par l'€STR pour tous les produits et tous les contrats, faisant de l'€STR leur taux de référence standard, et qu'ils opèrent certains ajustements de leurs systèmes informatiques. Le groupe de travail recommande que l'administrateur de l'Eonia, l'institut du marché monétaire européen (*European Money Market Institute* - EMMI), modifie la méthodologie actuelle de calcul de l'Eonia pour qu'il devienne l'€STR majoré d'un écart de taux durant une période limitée, afin de laisser aux intervenants de marché suffisamment de temps pour mener à bien la transition vers l'€STR. L'EMMI est également invité à collaborer avec les autorités compétentes afin de garantir que l'Eonia soit conforme au règlement de l'UE relatif aux indices utilisés comme indices de référence compte tenu de l'évolution de sa

Banque centrale européenne Direction générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / 14 mars 2019

Le groupe de travail sur les taux sans risque pour l'euro recommande une voie de transition de l'Eonia vers l'€STR ainsi qu'une méthodologie pour la structure par terme prospective des taux fondée sur l'€STR

méthodologie. Le groupe de travail recommande aussi une méthodologie pour le calcul de cet écart de taux.

Enfin, le groupe de travail recommande une méthodologie pour le calcul d'une structure par terme prospective fondée sur les marchés de produits dérivés de l'€STR qui pourrait être utilisée comme solution de repli pour les contrats référencés sur l'Euribor. Le groupe de travail va maintenant analyser de façon plus approfondie les approches rétrospective et prospective en tant que solution de repli potentielle pour l'Euribor, en prenant en compte les travaux menés dans d'autres zones monétaires ainsi que par l'Association internationale des *swaps* et dérivés (*International Swaps and Derivatives Association - ISDA*), qui a annoncé le lancement d'une consultation sur la détermination d'une solution de repli pour les contrats de produits dérivés référencés sur l'Euribor après le début de la publication de l'€STR.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [William Lelieveldt](#), au : +49 69 1344 7316.

Notes :

Composé de représentants du secteur, le groupe de travail sur les taux sans risque pour l'euro, dont la Banque centrale européenne (BCE) assure le secrétariat, a été mis en place en 2018 par la BCE, l'Autorité des Services et Marchés financiers, l'Autorité européenne des marchés financiers et la Commission européenne. Ses principales missions consistent à identifier et à recommander de nouveaux taux sans risque et des voies de transition. Le 13 septembre 2018, le groupe de travail a recommandé l'€STR comme nouveau taux sans risque pour l'euro. L'€STR reflète les coûts des opérations d'emprunt en blanc au jour le jour libellées en euros sur le marché interbancaire pour les banques de la zone euro et sera produit par la BCE au plus tard à compter d'octobre 2019. Le groupe de travail se concentrera désormais sur l'adoption de l'€STR et sur l'analyse plus approfondie des solutions de repli pour l'Euribor.

Banque centrale européenne Direction générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemanstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source
Traduction : Banque de France